

PROCEDURE D'ADMISSION IRFASE

FORMATION CAFERUIS ENCADREMENT

TEXTES ET REFERENCES

- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004)
- Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°151 du 1er juillet 2004)
- Arrêté du 14 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Paru au JORF n°0274 du 25 novembre 2016)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000255259/>
- Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au CAFERUIS doivent satisfaire aux prérequis ci-après et remplir au moins une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme de travail social au moins de niveau 5
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 6
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de 2 ans d'expérience professionnelle
- Justifier d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 et de 3 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement réalisées dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, 6 mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs énoncés ci-dessus.
- Justifier d'un diplôme de niveau 4 du travail social et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

MODALITES D'ADMISSION

Directement auprès de l'IRFASE :

Public

Vous êtes étudiant, demandeur d'emploi, adulte en reprise d'études, ou salarié

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et renseigner le dossier de candidature de la formation CAFERUIS sur notre site internet <https://irfase.fr/>
- Gratuité des frais d'admission depuis janvier 2024

Pour cela :

- Avoir déposé un dossier de candidature dûment complété sur le site avec les pièces jointes demandées
- Avoir satisfait aux modalités d'admission organisées par l'IRFASE soit l'étude de dossier et l'entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et motivations au regard du projet de formation, de l'expérience en cohérence avec le projet professionnel.
- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation (attestation et/ou devis signé).

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

En ce qui concerne les demandes relatives à la VAPP, nous vous invitons à vous rapprocher du pôle admissions / pole.admissions@irfase.com

CONTACTS ADMISSIONS CAFERUIS

Pour toute information, veuillez contacter

Stéphanie FARUCH – stephanie.faruch@irfase.com